



Procès-Verbal Comité de Direction

N° 10
25 juin 2026

<i>Présents</i>	Philippe Lesage, Président Patrice Le Clère, Président Délégué Evelyne Autin, Vice-Présidente Patrice Guet, Secrétaire Général Didier Gantier, Trésorier Jean-Luc Briand, Alain Chapelet, William Halgand, Jérôme Peslier, Yoan Peigné, Lionel Rossetti
<i>En visio</i>	Dominique Pilet, Delphine Rolland
<i>Assiste</i>	Sébastien Duret, Directeur Général
<i>Excusés</i>	Michaël Chevalier, Co-Président de la Commission des Arbitres Dr Yvon Couffin, Émilie Henry, Michel Pluchon

Le Comité de Direction est informé des décès :

M. Alain ROUSSEAU Correspondant et Secrétaire Général du Club US Varadaise,
M. Joël LABBÉ, ancien président du club US Pinoise et bénévole du club FC Vallons Le Pin,
M. Fabrice ROBERT, dirigeant du club FC Vallons Le Pin,
M. Silvère DELMAS, ancien Président du GJ La Pierre Bleue, dirigeant du Club FC Pierre Bleue
Mme Marie-Jeanne LESTUNF, dirigeante du club USSA Vertou
M. Antonin LEGOFF, fils de Dany LEGOFF, arbitre du District.

Le Comité de Direction adresse ses sincères condoléances aux familles et au clubs.

1. Approbation des Procès Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
20/05/2026	Commission Départementale Sportive et Règlementaire	36	22/05/2026
20 et 21/05/2026	Commission Départementale d'Organisation des Compétitions	49	22/05/2026
20/05/2026	Commission Départementale des Arbitres Section Lois du Jeu	12	22/05/2026
27/05/2026	Commission Départementale d'Organisation des Compétitions	50	29/05/2026
27 et 28/05/2026	Commission Départementale Sportive et Règlementaire	37	29/05/2026
19/05/2026	Commission Départementale Technique Section Labels PEF - Ecoresponsabilité	04	29/05/2026
03/06/2026	Commission Départementale Pré-Compétitions U13	32	04/06/2026
03/06/2026	Commission Départementale d'Organisation des Compétitions	51	05/06/2026
03/06/2026	Commission Départementale Sportive et Règlementaire	38	05/06/2026
10 et 11/06/2026	Commission Départementale Sportive et Règlementaire	39	12/06/2026
17/04/2026	Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage	03	12/06/2026
30/03/2026	Commission Départementale Terrains et Installations Sportives	04	15/06/2026
28/05/2026	Commission Départementale Technique Section Labels PEF - Ecoresponsabilité	04	16/06/2026
19/05/2026	Comité de Direction	09	17/06/2026
19/06/2026	Commission Départementale d'Organisation des Compétitions	53	24/06/2026

2. Pôle Gouvernance

Pilote : Philippe Lesage

- **Informations Fédérales**

L'Assemblée Fédérale s'est déroulée le 6 juin 2026 à Ajaccio. Le District était excusé et non représenté. Les modifications règlementaires présentées ont été adoptées.

- **Informations LFPL**

Retour sur les BUREAU des 18 mai 2026 (PV N°11), 09 juin 2026 (PV N°12) et 15 juin 2026 (PV N°13)
Retour sur les CODIR du 18 mai 2026 (PV N°11), 29 mai 2026 (PV N°12) et 11 juin 2026 (PV N°13)

- **Parcours de l'Élu - désignation d'un représentant**

La représentante du District de Loire-Atlantique pour cette thématique est **Évelyne AUTIN**.

- **Nomination des Commissions**

Le Comité prend acte des arrêts et démissions suivantes et remercie ces membres pour les services rendus au football départemental.

Le Comité de Direction remercie tout particulièrement Michaël CHEVALIER et Louis FLACHOT pour leur engagement au sein de la Commission de l'Arbitrage et de l'ETDA.

Le Comité prend connaissance des candidatures pour intégrer une Commission.

Au regard de ces éléments, le Comité de Direction procède à la nomination des commissions.

Des nominations complémentaires seront effectuées lors du prochain Comité de Direction.

- **Appels - Pouvoir du Président du District et Président Délégué du District •**

Le Comité de Direction donne tout pouvoir pour la saison 2026-2027 au Président du District de Football de Loire-Atlantique, ou en son absence au Président Délégué du District de Football de Loire Atlantique pour agir en appel, appel disciplinaire ou dans le cadre de toute procédure prévue par les Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football, notamment au titre IV des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. conformément à l'article 22 des Statuts du District de Football de Loire-Atlantique

- **Point de situation – Immobilier**

- **Site du 19 rue du Leinster**

- Organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
 - Ordre du jour figure en annexe du PV
 - Votes ouverts du 2 juillet à 9h00 jusqu'au 6 juillet à 17h00
 - Modalités envoyés par email seront envoyés au Président du club ou à la personne mandatée
- Convocation et ordre du jour adressés le 19 juin 2026
- Transmission au COMEX de la FFF pour approbation

- **Site du 14 rue du Leinster**

- Études en cours sur les aménagements possibles et envisageables

- **Dossier Section Sportive Féminine du Lycée Notre Dame de Rezé**

La réunion officialisant les répartitions des cycles EPS des secondaires a eu lieu le 24 juin 2026. Le District est informé de la mise à disposition d'un demi-terrain engazonné.

L'encadrement est identifié sous réserve d'un rendez-vous avec la Gouvernance.

- **Assemblées Générales 2026**

Suite aux échanges avec Capellia, la date du **vendredi 9 octobre 2026** est validée (horaire de début : 19h30). Les modalités financières de mise à disposition à titre gracieux sont inchangées.

- **Délégués de clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue**

Patrice GUET n'est plus éligible (AS Mésanger promu en Ligue).

Estelle FRANCHETEAU est désormais déléguée de club titulaire.

Evelyne AUTIN est désormais 1re suppléante.

10 postes de suppléants restent à pourvoir : un appel à candidature sera communiqué aux clubs.

- **ANPDF : Réunion de secteur**

La réunion du secteur 1 aura lieu le samedi 28 novembre 2026.

- **Invitations**

Club/Organisateur	Date / Lieu	Objet	Présence
District de Football de Loire-Atlantique	Jeudi 25 juin 2026 de 9h30 à 15h30 Complexe Sportif de la Pacaudière à Chaumes-en-Retz	Tournoi Para Foot Adapté Inter-ESAT 44	Annulé
La Mellinet	Samedi 27 juin 2026 à partir de 17h00	Fête du Club	Delphine ROLLAND Patrice LE CLÈRE
Groupe Westotel	Jeudi 09 juillet 2026 à partir de 18h00	Anniversaire événement du Groupe Westotel 30 ans	Philippe LESAGE Patrice LE CLÈRE

3. Pôle Finances / Infrastructures

Pilote : Philippe Lesage

- **Cession d'actifs - bilan au 30 juin 2026**

Le Comité Directeur valide les cessions d'actifs (aménagement cafétéria et éclairage) et matériel audio.

- **Situation des Clubs**

Les clubs en défaut de paiement voient que la délivrance de leurs licences est bloquée et qu'ils ne pourront pas s'engager faute de régularisation du solde au 30 juin 2026.

Au regard de ces situations comptables, le Comité de Direction demande l'envoi aux clubs concernés d'une notification rappelant les exigences de l'article 29 des règlements généraux du District et de la nécessité pour les clubs de respecter les engagements pris dans le contexte de la nouvelle organisation comptable du District.

- **Tarifs 2026-2027**

Le Comité de Direction valide l'annexe 5 financière pour la saison 2026-2027 figurant en annexe.

- **FAFA 2025-2026 (Fonds d'Aide au Football Amateur)**

N° Dossier	Municipalité	NNI	Objet	Commentaires
0601260503	VAIR SUR LOIRE	441630102	Remplacement éclairage	5 000 € validé LFA
0601260502	ST MARS DE COUTAIS	441780101	Remplacement buts foot à 11	2 500 € validé LFA

- **FAFA 2026-2027**

Une présentation a été faite ce jour par la FFF des nouvelles dispositions applicables.

4. Pôle Compétitions

Pilote : Patrice Guet

- **Calendriers généraux saison 2026/2027**

Pour donner suite au projet des calendriers régionaux, le Bureau du Comité Directeur a décidé de ne pas programmer de rencontres de championnats à la Pentecôte afin de libérer le week-end pour nos clubs. Une première version des calendriers généraux figure en annexe.

- **Dates des engagements saison 2026/2027**

Le Comité valide les périodes d'engagement qui figurent en annexe.

- **Assistants bénévoles**

Gestion des arbitres assistants bénévoles lors des rencontres seniors masculins :

Arbitre assistant bénévole visiteur : toujours du côté du banc de touche

Arbitre assistant bénévole recevant : toujours du côté à l'opposé des bancs de touche

Le Comité Directeur donne un avis favorable pour appliquer cette disposition en vigueur dans les 4 autres Districts de la Ligue de Football des Pays de Loire sur toutes les compétitions.

- **Réunions de rentrée des Clubs**

Les dates retenues sont :

Vendredi 28 août 2026 à 19h00

Samedi 29 août 2026 à 9h30

L'ordre du jour sera fixé ultérieurement.

- **Modifications Règlementaires**

Le Comité de Direction valide l'ensemble des propositions règlementaires du Groupe de Travail figurant en annexe.

- **Appels**

APPELS DISCIPLINAIRES

- 17 dossiers traités sur la saison 2025/2026 (**14 sur la saison 2024/2025**)
- 55 décisions étudiées (24 confirmées, 18 réformées, 8 aggravées, 5 nouvelles sanctions)
- 2 appels retirés par leurs appelants
- 3 appels jugés irrecevables par la Commission

APPELS REGLEMENTAIRES

- 7 dossiers traités sur la saison 2025/2026 (**2 sur la saison 2024/2025**)
- 8 décisions étudiées (4 confirmées, 1 réformée, 3 annulées)
- 2 appels retirés par leurs appelants
- 1 appel jugé irrecevable par la Commission
- **Commission PREMS**
Une réunion s'est tenue le 19 juin 2026 de l'ensemble des clubs ayant répondu à notre appel à projet « Bénévole du Respect », auquel ils ont contribué cette saison. Ce temps de rencontre a permis le partage des actions, des réussites, ainsi que des difficultés rencontrées, mais aussi d'exprimer des retours sur le projet afin de permettre à la Commission et à la Gouvernance une projection sur le prochain déploiement de notre démarche.
- **Vie des clubs**

Créations

- **565804 - ENTENTE SPORTIVE FOOTBALL SAINT-MOLF (club libre)**
- **565691 - HAUTE GOULAIN FUTSAL (club futsal)**

Fusion-création

- **565780 - FOOTBALL CLUB PIERRE BLEUE (581347 Abbaretz Saffré FC + 547056 US Puceul La Grigonnais)**

Fusion-absorption

- **501979 - COUERON CHABOSSIERE FC (absorption de 616023 FC Lucoun)**

Créations de groupements

- **565672 GF LOIRE SILLON SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU**
4 ans : 2026-2030
U6F à Seniors F
- 525241 FC LOIRE ET SILLON
- 580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FC
- **565671 GF CÔTE DE JADE PORNIC ST BREVIN**
4 ans : 2026-2030
U6F à Seniors F
- 542491 PORNIC FOOT
- 502031 AC ST BREVIN
- **565675 GF LES TOUCHES PETIT MARS FC**
4 ans : 2026-2030
U12F à Seniors F
- 515463 LES TOUCHES FC
- 516436 PETIT MARS FC
- **564680 GJ DU GESVRES**
4 ans : 2026-2030
U14M-U18M
- 520841 TREILLIERES SF
- 518204 AS GRANDCHAMP

Renouvellements de groupements

- **561031 GJ DE GOULAIN**
 - 3 ans : 2026-2029
 - U12M à U18M
 - 520085 AC BASSE GOULAIN
 - 517159 ES HAUTE GOULAIN
- **561154 GF HAVRE ET LOIRE**
 - 4 ans : 2026-2030
 - U6F à Seniors F
 - 500268 RC ANCENIS ST GEREON
 - 581315 OUDON COUFFE FC
- **550749 GJ NORD 44**
 - 4 ans : 2026-2030
 - U6M à U18M
 - 521038 US ST AUBIN DES CHATEAUX
 - 518733 ES ROUGE
 - 518811 AS RUFFIGNE
 - 563816 AS SION LUSANGER
- **564451 GF COEUR DE LA MÉE**
 - 4 ans : 2026-2030
 - U6F à Seniors F
 - 502086 AL CHATEAUBRIANT
 - 520446 JEUNES D'ERBRAY
 - 519514 US SOUDAN
 - 515069 US VILLEPOT
 - 520139 ETOILE DU DON

Avenants de groupements

- **581196 GF PRESQU'ILE 44 (Ajout du club de St-Marc Foot)**
 - U6F à Seniors F
 - 502274 ST AUBIN DE GUERANDE
 - 501945 ES PORNICHE
 - 510656 LA ST ANDRE
 - 521841 ASC ESCOUBLAC
 - 544522 ES MARITIME
 - 534841 ST MARC FOOT
- **560640 GF MOUZILLON VIGNOBLE (Ajout de la catégorie Seniors féminines)**
 - U6F à Seniors F
 - 524266 ETOILE MOUZILLON
 - 581794 FC ENTENTE DU VIGNOBLE
 - 582652 FC COTEAUX DU VIGNOBLE
- **582156 GF HIRONDELLES DU GESVRES (Ajout du club de AS Grandchamp)**
 - U6F à Seniors F
 - 520086 ES VIGNEUX
 - 520841 TREILLIERES SF
 - 518204 AS GRANDCHAMP
- **560414 GJF MESANGER ST-GEREON (Ajout des catégories féminines GJ => GJF)**
 - U12M à U18M + U6F à U18F
 - 520217 REVEIL ST-GEREON
 - 516995 MESANGER AS
- **581910 GJ JOUE LES TOUCHES (Ajout du club de UFC Erdre et Donneau)**
 - U12M à U18M
 - 516436 LES TOUCHES FC
 - 514662 ES JOUE
 - 547054 UFC ERDRE ET DONNEAU
- **564848 GF ETOILES NORD LOIRE (Ajout de la catégorie Seniors féminines)**
 - U6F à Seniors F
 - 547590 FC MOUZEIL TEILLE LIGNE
 - 513964 JA ST MARS DU DESERT
 - 581259 LE CELLIER MAUVES FC

Radiés

- 581347 - ABBARETZ SAFFRÉ FC (par fusion-crétation)
- 547056 - PUCEUL GRIGONNAIS US (par fusion-crétation)
- 616023 - FC LUCOUN (par fusion-absorption)
- 554118 - GJ ABBARETZ PIERRE BLEUE (suite à la création du FC Pierre Bleue)
- 564452 - GF ST MARS/JOUE (cessation)

Inactivités totales

- 590134 - LAVAU FOOTBALL CLUB
- 602387 - ASPTT CORPO NANTES

Inactivités partielles

- 530791 - AS CASSON : U12-U13
- 581794 - FC ENTENTE DU VIGNOBLE : Futsal seniors
- 517159 - ES HAUTE GOULAIN : Futsal toutes catégories

Reprise d'activité

- 563770 - SPORTING CLUB DE NANTES : U14F-U15F

Le Comité valide ces mouvements et transmet les éléments à la Ligue.

6. Pôle Formation

Pilote : Évelyne Autin

Une réunion bilan s'est déroulée le 8 juin 2026 à la Ligue de Football des Pays de Loire. Le retour est très positif et constructif avec 500 personnes ayant été formées par la LFPL (53% des effectifs formés sur le territoire du District de Football de Loire-Atlantique). 66 stagiaires ont été formés lors des formations BMF. Les formations de Délégués de terrain sont en augmentation sur notre territoire. Les formations suivies en distanciel ont généré 5 386 consultations Elearning.

Prochaine réunion régionale LFPL : 26 septembre 2026

Date de formation des formateurs LFPL : 17 octobre 2026 à Angers

Les formations sont achevées pour la saison en cours.

7. Pôle Arbitrage

Pilote : Patrice Guet

- **Assistants bénévoles sur les compétitions seniors masculins + féminines**
 - Prévoir une info aux arbitres officiels et aux observateurs

- **Résultats de l'examen théorique d'arbitre de Ligue et JAL du 6 juin 2026**

- En jeunes : 5 présentés = 5 reçus
- En seniors : 4 présentés = 4 reçus

Le Comité de Direction félicite les 9 arbitres reçus aux examens.

- **Recyclage Arbitres bénévoles de club**

- 13 juin 2026 : 2^e session au District de Football de Loire-Atlantique : 2 présents

- **Stages de rentrée des arbitres**

Les stages de rentrée des arbitres de District se dérouleront au CSR à Saint-Sébastien-sur-Loire :

- Samedi 22 août 2026 : stage réservé aux jeunes arbitres
- Samedi 29 août 2026 : stage réservé aux arbitres seniors
- Samedi 26 septembre 2026 : stage de rattrapage (jeunes arbitres et arbitres seniors).

Le courriel pour positionnement des arbitres sur l'une des dates proposées a été envoyé aux arbitres le 25 juin 2026 avec date limite de retour au jeudi 2 juillet 2026.

8. Pôle Football d'Animation

Pilote : Lionel Rossetti

- **Retour sur la Journée Nationale des Débutants – Samedi 30 mai 2026**

La journée a été maintenue mais adaptée au regard de la vigilance jaune en raison des conditions climatiques. Les plateaux se sont déroulés exclusivement le matin.

9. Pôle Bénévolat/Évènementiel

Pilote : Philippe Lesage

- Finalités de fin de saison

Compétitions/Évènements	Date/Lieu/Club support	Lauréats
Finale Futsal Masculin	Mercredi 20 mai 2026 HAUTE-GOULAIN (Salle Alain Mimoun) ES HAUTE-GOULAIN	Coupe Futsal Masculin Association Nantaise Futsal (2) bat <i>ES Haute-Goulaine</i> (2) : 10-1
Coupe Entreprise « Jean-Yves Nouvel » Challenge Entreprise Coupe et Challenge Loisirs	Samedi 23 mai 2026 ST-HERBLAIN (Complexe Sportif du Val de Chézine) AS PREUX	Challenge Entreprise Nantes Loisirs FC bat <i>St-Sébastien FC</i> (2) : 9-1 Challenge Loisir Nantes Métallo SC bat <i>Nantes RACC</i> : 5-1 Coupe Loisir St-Sébastien FC bat <i>JSC Bellevue</i> : 3-1 Coupe Entreprise « Jean-Yves Nouvel » AS CTE Orvault bat <i>US Bugallière</i> : 2-1
Finales Jeunes	Samedi 30 mai 2026 ORVAULT (Stade de Gagné) ORVAULT SF	Challenge U15M ASC St-Médard de Doulon bat <i>FC Côteaux du Vignoble</i> : 5-4 Coupe U15F à 8 Union Brivet Campbon Chapelle-Launay bat <i>GF Loire et Cens</i> (2) : 3-1 Coupe U15F à 11 St-Nazaire AF bat <i>GF Violettes du Sud Loire</i> : 6-0 Coupe U15M Intersport FC St-Julien Divatte bat <i>FC Rezé</i> : 4-1 Coupe U18F Nantes Métallo SC bat <i>GF Sud Loire</i> : 10-0 Coupe U17M Nort AC bat <i>St-Sébastien FC</i> : 6-2 Coupe U18M Jean Olivier USJA Carquefou (2) bat <i>Orvault SF</i> : 3-0
Finales Beach Soccer	Dimanche 31 mai 2026	Annulé. Participation d'une équipe masculine (<i>ES Vertou</i>) et une équipe féminine (<i>Nantes Métropole Futsal</i>) à la finale régionale
Finales Seniors	Samedi 6 juin 2026 NOZAY (Complexe Sportif de la Sablière) NOZAY OS	Challenge du District Albert Charneau FC St-Julien Divatte (4) bat <i>FC Bouaye</i> (3) : 3-1 Coupe Féminine Clara Mateo St-Nazaire AF bat <i>FC Guéméné Massérac</i> : 5-2 Coupe du District Albert Bauvineau FC Vallons Le Pin bat <i>Voltigeurs Châteaubriant</i> (3) : 0-0 (tab 5-4)

- Soirée des Bénévoles et salariés du 12 juin 2026**
La manifestation a été appréciée de manière positive.
- « Soirée des étoiles » du 18 juin 2026**
87 personnes ont assisté à la soirée des étoiles organisée le 18 juin 2026 à l'Espace Noël Le Graët. Les lauréats et bénévoles suivants ont été récompensés à cette occasion.

Champions départementaux	Lauréats
Seniors D1 Masculins	FC Entente du Vignoble et Voltigeurs Châteaubriant 3
Seniors D1 Féminines	St-Nazaire AF
Seniors D1 Futsal	Nantes Mamba Futsal
Seniors D1 Entreprise	AS CTE Orvault

Meilleur(e)s buteurs/se	Lauréat
Seniors D1 Masculins	Evan LE BOT (FC Entente du Vignoble)
Seniors D1 Féminines	Anne-Sophie LORCY (St-Nazaire AF)
Seniors D1 Entreprise	Enzo CHEVALIER (FC Lucoun)

Trophées des arbitres	Lauréat
Major D1 (Central)	Xavier BRUNET
Major D2 (Central)	Lyam MORIN
Major D3 (Central)	Louis VILMART
Major Espoirs (Central)	Mathis LEMAITRE
Major DA1 (Assistant)	Faker FEKI
Major DA2 (Assistant)	Vincent PANHALEUX
Major U18A (Central)	Léo LACOMERE
Major U18B (Central)	Lucile SCHILLINGER
Major U16-U17 (Central)	Maxime RAULT
Major U15 (Central)	Simon SEPULCHRE
Major Futsal	Michael MOUSTAPHA

Remise de médailles à des bénévoles	Lauréat
Médaillés District	Alain DAVID Clémentine DUBREIL Emmanuel RIOU Armel SERISIER Jocelyn GUILLAUME Jean-Claude GROLLIER Sébastien BIZOLON
Médaillés LFPL	Richard GICQUEL Yves CHEVALIER
Médaillés FFF	Evelyne AUTIN Patrice GUET Christophe ADAM

Challenges	Lauréat
Challenge du Respect Seniors D1	AL Châteaubriant
Challenge du Respect Seniors D2	FC Vay-Marsac
Challenge du Respect Seniors D3	Le Cellier Mauves FC 2
Challenge du Respect Seniors D1 Futsal	ES Haute-Goulaine 3
Challenge du Respect U18M	AS Sud Loire
Challenge de l'Arbitrage	Elan Sorinières
Coup de cœur Challenge de l'Arbitre	US Philibertine
Challenge de la Féminisation	FC de Brière
Challenge PEF	GJ du Vignoble
Coup de cœur PEF	AC Chapelain

Clubs hôtes - mise à disposition d'installations
SF Treillières ACS Dervallières JA St-Mars du Désert

Action individuelle - Coup de cœur District	Lauréat
Coup de cœur du Comité de Direction	Michel VALIN

10. Pôle Technique

Pilote : Évelyne Autin

- **Triathlon du Département – 1^{er} juillet 2026 à Legé**
Le District apportera sa contribution à l'animation de cette manifestation.
- **Sélections/Détections**
Retours sur les finalités et rassemblements.
 - **U12M**
 - Finale : 10 juin 2026
 - **U13M**
 - Finale : 10 juin 2026
 - **U12F**
 - Finale : 27 mai 2026
 - **U13F**
 - Rassemblement : 20 juin 2026
 - **U14F**
 - Rassemblement : 13 juin 2026
 - **U15F**
 - Rassemblement : 6 juin 2026
- **Programme Éducatif Fédéral**
Le Comité de Direction remercie les volontaires en Service Civique Eva JACQUEMARD et Tom GRANGER pour leur engagement et leur souhaite bonne continuation.

11. Agenda 2026-2027

Le Comité est informé de l'agenda des réunions et événements pour la saison 2026-2027. Ce document figure en annexe.

Le Président,
Philippe Lesage



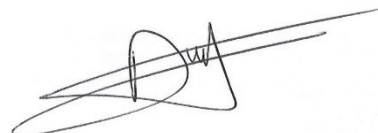
Le Secrétaire Général,
Patrice Guet



Le Président Délégué,
Patrice Le Clère



Le Directeur Général,
Sébastien Duret





Assemblée Générale Extraordinaire – 02 au 06.07.26

Vote en Distanciel

Assemblée Générale Extraordinaire – Distanciel

Ordre du jour

**Approbation de la mise en vente des biens immobiliers
sis au 19 rue du Leinster, La Chapelle-sur-Erdre
(sous réserve de l'approbation du COMEX de la FFF)**

Calendrier

Lundi 29 juin 2026

Transmission aux membres votants sur leur messagerie personnelle :

- *Des éléments détaillés prévus à l'ordre du jour*
- *Des modalités techniques de vote*

Jeudi 2 Juillet 2026

09 h 00 : Ouverture des votes en distanciel

Lundi 6 Juillet 2026

17 h 00 : Fin des votes

Football à Effectif Réduit					Pré-compétition U13										
U7M	U7F	U9M	U9F	U11M	U11F	U12M	U13M	U13M Élite	U13M Région	U13F (foot à 5)	U13F (foot à 8)				
</															

Légende :			BEACH SOCCER, FOOT5, FUTSAL...			Pratiques Diversifiées			Challenge Départemental U12			Challenge Espoirs Crédit Agricole U13			Festival Foot U13 Pitch		
vacances scolaires			Phase 1 Journée n°			Phase 2 Journée n°			C.D.U12			C.E.C.A. U13			Festival F.		
jour férié			MR			match reporté											
			J			nouvelle date de la compétition											



Compétitions/Pratiques	Date d'ouverture des engagements	Format d'engagement	Date de clôture des engagements sur Portail/FAL	Droits d'engagement
Seniors M D1	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs	mercredi 15 juillet 2026	180 €
Seniors M D2	mardi 30 juin 2026		mercredi 15 juillet 2026	180 €
Seniors M D3	mardi 30 juin 2026		mercredi 15 juillet 2026	160 €
Seniors M D4	mardi 30 juin 2026		mercredi 15 juillet 2026	160 €
Seniors M D5	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 15 juillet 2026*	140 €
🏆Coupe du District A. Bauvineau	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 15 juillet 2026*	75 €
🏆Challenge du District A. Charneau	Les équipes participantes au Challenge sont celles éliminées en Coupe du District et exclusivement celles participantes aux championnats des 2 dernières divisions (D4 et D5)			0 €
Jeunes - U14M	mardi 30 juin 2026	formulaire => aguillet@foot44.fff.fr	mercredi 26 août 2026	18 € par phase
Jeunes - U15M	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
Jeunes - U16M	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
Jeunes - U17M	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
Jeunes - U18M	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
🏆Coupe U18M Jean Olivier	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	40 €
🏆Coupe U17M	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	40 €
🏆Coupe U15M Intersport	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	40 €
🏆Challenge U15M	Les équipes participantes au Challenge U15M seront celles engagées en 3e phase en U15 D4/D5 ou U14 D2/D3			40 €
Seniors F D1	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs	mercredi 15 juillet 2026	100 €
Seniors F D2	mardi 30 juin 2026		mercredi 15 juillet 2026	100 €
Seniors F D3	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	75 €
Seniors F D4	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	55 €
Seniors F Foot à 8	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	jeudi 3 septembre 2026	45 €
🏆Coupe Féminines Seniors C. Mateo	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mardi 26 août 2025	75 €
U18F à 11	mardi 30 juin 2026	formulaire => aguillet@foot44.fff.fr	mercredi 26 août 2026	18 € par phase
U18F à 8	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
U15F à 11	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
U15F à 8	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	18 € par phase
🏆Coupe U18F à 11	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	40 €
🏆Coupe U15F à 11	mardi 30 juin 2026		mercredi 26 août 2026	40 €
Championnats Loisir	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	45 €
🏆Coupe Foot Loisir	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	45 €
🏆Challenge Foot Loisir	Les équipes participantes au Challenge sont celles éliminées en Coupe à l'issue de la phase de groupes			0 €
Championnats Entreprise	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	125 €
🏆Coupe Entreprise J.Y. Nouvel	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	45 €
🏆Challenge Foot Entreprise	Les équipes participantes au Challenge sont celles éliminées en Coupe			0 €
Championnats Futsal Seniors M	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	65 €
🏆Coupe Futsal Seniors M	mardi 30 juin 2026	préengagée Footclubs + nouveaux	mercredi 26 août 2026	35 €
U13M Élite/Passerelle	mardi 30 juin 2026	à saisir Footclubs	mercredi 26 août 2026	15 € par phase
Critériums U13M	mardi 30 juin 2026	à saisir Footclubs	mercredi 26 août 2026	15 € par phase
Critérium U12M	mardi 30 juin 2026	à saisir Footclubs	mercredi 26 août 2026	15 € par phase
Critériums U13F	mardi 30 juin 2026	à saisir Footclubs	mercredi 26 août 2026	12 € par phase
🏆🏆🏆Festival & Challenges U12M/U13M	disponible prochainement ...	à saisir sur FAL	mercredi 26 août 2026	30 €
🏆🏆🏆Festival U13F	disponible prochainement ...	à saisir sur FAL	mercredi 26 août 2026	30 €
🏆Coupe Foot5 U13F	disponible prochainement ...	à saisir sur FAL	à fixer	35 €
U11 à 8	lundi 6 juillet 2026	à saisir sur FAL	lundi 31 août 2026	6 € par phase
U11F à 8	lundi 6 juillet 2026	à saisir sur FAL	lundi 31 août 2026	6 € par phase
U11F à 5	lundi 6 juillet 2026	à saisir sur FAL	lundi 31 août 2026	6 € par phase
U9	lundi 6 juillet 2026	à saisir sur FAL	lundi 31 août 2026	6 € par phase
U7	lundi 6 juillet 2026	à saisir sur FAL	lundi 31 août 2026	6 € par phase

*ajout ou retrait possible jusqu'au 21 août 2026

SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES – SAISON 2026/2027

Nom / entité : Bureau du Comité de Direction

Règlement : REGLEMENTS GENERAUX

Suppression des dispositions départementales restrictives sur la mixité afin de se conformer au cadre fédéral (=> dossier CNO SF Thaïs Bastonnier/FC Basse Loire)

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Article - 155 Mixité 1. Mixité des joueuses Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines : - de leur catégorie d'âge, - de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur. Par ailleurs, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15. En outre, jusqu'en compétition masculine U15 au maximum, les joueuses peuvent évoluer en mixité avec des garçons de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la leur. A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F. Dispositions D.F.L.A. : A partir de la catégorie U12F incluse, les compétitions masculines départementales organisées par le District ne sont pas ouvertes aux joueuses U12F, U13F, U14F, U15F et U16F dès lors que le District propose des offres de pratique régulière en pré-compétitions et/ou compétitions. Les joueuses U12F sont autorisées à évoluer en U11 masculins. Les règlements spécifiques des compétitions précisent les catégories d'âge autorisées.	Article - 155 Mixité 1. Mixité des joueuses Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines : - de leur catégorie d'âge, - de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur. Par ailleurs, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15. En outre, jusqu'en compétition masculine U15 au maximum, les joueuses peuvent évoluer en mixité avec des garçons de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la leur. A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F. Dispositions D.F.L.A. : A partir de la catégorie U12F incluse, les compétitions masculines départementales organisées par le District ne sont pas ouvertes aux joueuses U12F, U13F, U14F, U15F et U16F dès lors que le District propose des offres de pratique régulière en pré-compétitions et/ou compétitions. Les joueuses U12F sont autorisées à évoluer en U11 masculins. Les règlements spécifiques des compétitions précisent les catégories d'âge autorisées.

Saison 2025/2026		Saison 2026/2027	
Article - 176		Article - 176	
3. (...)		3. (...)	
10. Les temps de jeu cumulés maximum autorisés par journée doivent être précisés explicitement dans les règlements des tournois/rassemblements lors de leur déclaration au District.		La déclaration dématérialisée de tournoi doit être adressée pour homologation au District, un mois au moins avant le début de celui-ci.	
Temps de jeu		Temps de jeu	
U6/U7 (M et F)	Plateau/Match simple	Plateau/Match simple	Demi-journée
U8/U9 (M et F)	Amplitude (2h-2h30)	Amplitude (2h-2h30)	(3h-4h)
U10/U11 (M et F)	40 min	40 min	50 min
U12/U13 (M et F)	50 min	50 min	60 min
U14/U15 (M et F)	60 min	60 min	72 min
U16 à Senior (M et F)	80 min	70 min	84 min
	90 min	80 min	96 min
		90 min	108 min
			112 min
			120 min
b. Futsal		b. Futsal	
Temps de jeu décompté		Temps de jeu décompté	
U6/U7 (M et F)	Plateau/Match simple	Plateau/Match simple	Demi-journée
U8/U9 (M et F)	Amplitude (2h-2h30)	Amplitude (2h-2h30)	(3h-4h)
U10/U11 (M et F)	10 min	10 min	40 min
U12/U13 (M et F)	10 min	10 min	40 min
U14/U15 (M et F)	12 min	12 min	50 min
U16 à Senior (M et F)	16 min	16 min	50 min
	30 min	30 min	70 min
	40 min	40 min	80 min
			90 min
Temps de jeu non décompté		Temps de jeu non décompté	
U6/U7 (M et F)	Plateau/Match simple	Plateau/Match simple	Demi-journée
U8/U9 (M et F)	Amplitude (2h-2h30)	Amplitude (2h-2h30)	(3h-4h)
U10/U11 (M et F)	12 min	12 min	50 min
U12/U13 (M et F)	12 min	12 min	60 min
U14/U15 (M et F)	14 min	14 min	70 min
	18 min	18 min	80 min
	36 min	36 min	96 min
			110 min

	U16 à Senior (M et F) 44 min 108 min 120 min
--	--

Nom / entité : Bureau du Comité de Direction

Règlement : REGLEMENTS DE LA COUPE U15F FOOT A 8

Compétitions : *Suppression de la Coupe U15F foot à 8 : peu d'engagés – plusieurs forfaits*

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
RÈGLEMENT DE LA COUPE U15 FÉMININE À 8 SAISON 2025-2026	RÈGLEMENT DE LA COUPE U15 FÉMININE À 8 SAISON 2025-2026

Nom / entité : Bureau du Comité de Direction et Equipe Technique Départementale

Règlement : REGLEMENTS DES COUPES FOOT 5 (U13M, U15M, U18M, U15F, U18F)

Compétitions : *Suppression des règlements des Coupes FOOT 5 (U13M, U15M, U18M, U15F, U18F)*

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
REGLEMENTS DES COUPES FOOT 5 (U13M, U15M, U18M, U15F, U18F) 2025/2026	REGLEMENTS DES COUPES FOOT 5 (U13M, U15M, U18M, U15F, U18F)

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Article - 187 Réclamation - Évocation 2. - Évocation Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : –de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ; –d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ; –d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ; –d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ; –d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ; –d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.	Article - 187 Réclamation - Évocation 2. - Évocation Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : –de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ; –d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ; –d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ; –d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ; –d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ; –d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Les dispositions du présent article s'appliquent indépendamment de toute intention frauduleuse. La bonne foi du club, l'absence d'impact sur le résultat ou l'équité sportive ne peuvent faire obstacle à cette sanction. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

Nom : Maxime ARIEAU

Fonction : Responsable Juridique

Commission : Appel Réglementaire

Règlement : REGLEMENTS GENERAUX

○ Cas du FC ENTENTE DU VIGNOBLE et VERTOU USSA en Appel Réglementaire

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Article – 139bis Support de la feuille de match Dispositions D.F.L.A. : 1. Des feuilles de match particulières pourront être prévues par la Commission compétente en cas de compétition à rencontres multiples (plateaux, triangulaires, futsal...). 2. Les clubs utilisant la feuille de match informatisée doivent se conformer aux directives prévues dans le règlement fédéral sur la feuille de match informatisée. 3. En cas d'impossibilité d'impression de la feuille de match ou d'utilisation de la feuille de match informatisée, celle-ci sera remplie sur une feuille de match vierge fournie par le District de Football de Loire-Atlantique en début de saison ou téléchargeable sur le site internet http://foot44.fff.fr. En dernier recours, une feuille de match devra être remplie sur papier libre. 4. En toute circonstance, la feuille de match papier devra obligatoirement contenir toutes les informations suivantes : - nom des équipes, division et groupe, ou compétition concernée - nom, prénom et numéro de licence des officiels (arbitres et délégué au match), dirigeant et joueurs - score éventuel ou motif de non-déroulement du match - les éventuelles sanctions administratives, réserves et incidents - signatures de l'arbitre principal et des capitaines ou dirigeants responsables avant et après-match. (...)	Article – 139bis Support de la feuille de match Dispositions D.F.L.A. : 1. Des feuilles de match particulières pourront être prévues par la Commission compétente en cas de compétition à rencontres multiples (plateaux, triangulaires, futsal...). 2. Les clubs utilisant la feuille de match informatisée doivent se conformer aux directives prévues dans le règlement fédéral sur la feuille de match informatisée. 3. En cas d'impossibilité d'impression de la feuille de match ou d'utilisation de la feuille de match informatisée, celle-ci sera remplie sur une feuille de match vierge fournie par le District de Football de Loire-Atlantique en début de saison ou téléchargeable sur le site internet http://foot44.fff.fr. En dernier recours, une feuille de match devra être remplie sur papier libre. 4. En toute circonstance, la feuille de match papier devra obligatoirement contenir toutes les informations suivantes : - nom des équipes, division et groupe, ou compétition concernée - nom, prénom et numéro de licence des officiels (arbitres et délégué au match), dirigeant et joueurs - score éventuel ou motif de non-déroulement du match - les éventuelles sanctions administratives, réserves et incidents - signatures de l'arbitre principal et des capitaines ou dirigeants responsables avant et après-match. Il est rappelé que la feuille de match papier ou informatisée (FMI), peut être modifiée jusqu'au coup d'envoi effectif de la rencontre. (...)

Article - 142 Réserves d'avant-match

1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.
Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux.
2. Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres "Senior" par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable.
3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.
Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui contresigne les réserves.
4. Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur "l'ensemble de l'équipe" sans mentionner la totalité des noms.
5. Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.
(...)

Article - 142 Réserves d'avant-match

1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.
Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux.
2. Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres "Senior" par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes par le capitaine réclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable.
3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.
Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui contresigne les réserves.
4. Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur "l'ensemble de l'équipe" sans mentionner la totalité des noms.
5. Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.
(...)

Dispositions D.F.L.A. :

La réserve d'avant-match a un caractère préventif. Elle a pour objet :

- d'alerter le club adverse sur une éventuelle irrégularité,
- de lui permettre, le cas échéant, de régulariser la situation avant le coup d'envoi.

Le dépôt d'une réserve d'avant-match ne fait pas obstacle à la modification de la feuille de match avant le coup d'envoi effectif de la rencontre.

Nom : Mathieu RICOUL
Fonction : Président
Commission : Technique

Règlement : COMPETITIONS (Séniors, jeunes, M&F)

Aujourd'hui dans les règlements des championnats, les équipes sont départagées (montées et descentes) par l'article 37 bis relatif aux pénalités en premier critère. Nous souhaiterions que ce critère passe en second au profit du goal average particulier qui redeviendrait le premier critère (c'est le second aujourd'hui).

L'article 37 bis doit être maintenu car il participe vivement à la lutte contre les incivilités et autres faits négatifs. La perte de points à partir d'un certain seuil est déjà un élément majeur dans les performances des différentes équipes.

Nous pensons que placer le départage des équipes en fin de championnat au goal average particulier est plus équitable sportivement car il répond "au terrain", à l'équité sportive et non à des faits qui parfois nous échappent, nous techniciens et autres joueurs...

De plus cela rajoute une certaine pression à nos amis les arbitres qui, malgré eux, peuvent avoir une incidence importante sur la distribution des cartons. Un carton rouge aujourd'hui est une sanction forte et nécessaire bien évidemment mais les conséquences sont nombreuses : sortie du joueur puis pénalité puis... rôle dans le départage des équipes ...

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 11 – REGLES DE DEPARTAGE 1. En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante : a. A l'exclusion du R1, priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre du barème de la lutte contre la violence et la tricherie (article 37 des présents règlements). b. Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à une équipe 1 sur une équipe 2 ou 3, à une équipe 2 sur une équipe 3 ou 4, etc... c. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité. d. Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera. e. Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de classement. f. Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.	REVISION DES CRITERES DE DEPARTAGE Refus du GT => Refus du Comité de Direction Seul un vœu en AG Ligue

g. Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club dont l'équipe inférieure sera la mieux classée hiérarchiquement. h. Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes (...)	
--	--

Nom : Mathieu RICOUL
Fonction : Président
Commission : Technique

Règlement : GÉNÉRAUX

Certains clubs proposent des invitations à des joueurs mineurs afin d'enrichir leurs effectifs la saison suivante. La démarche interroge parfois. En effet, certains passent directement via les parents des jeunes joueurs sans passer par le club où sont licenciés ces jeunes joueurs. Dans un autre cas, ils informent le club via un mail en demandant leur accord mais si refus de ce dernier passent en force et contactent tout de même les parents. Un exemple concret peut étayer le propos si besoin...

L'idée serait d'établir une démarche réglementaire pour les clubs désirant recruter ouvertement les joueurs.

Le club "désirant inviter les joueurs mineurs à leurs portes ouvertes afin d'évaluer leurs potentiels" aurait obligation de demander l'accord officiel du club au sein duquel les joueurs sont licenciés. Si un refus est essuyé alors ce dernier devra attendre la fin de la saison en cours pour entamer des démarches. Si le club passe en force malgré le refus de l'autre club alors celui-ci serait amendable (via une commission éthique...)...

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Article - 221 Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation Est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5, le club qui utilise les services d'un joueur emprunté à un autre club sans l'autorisation expresse de ce dernier. De plus, le joueur est passible d'une suspension minimale de 15 jours.	Article - 221 Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation Est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5, le club qui utilise les services d'un joueur emprunté à un autre club sans l'autorisation expresse de ce dernier. De plus, le joueur est passible d'une suspension minimale de 15 jours. Disposition D.F.L.A. Est assimilé à une utilisation irrégulière d'un joueur d'un autre club, le fait pour un club de solliciter, inviter ou faire participer un joueur à une action sportive (détection, entraînement, stage, portes ouvertes, tournoi, match amical ou toute activité assimilée) sans l'autorisation préalable du club auprès duquel il est licencié.

Nom : Alain LE VIOL
Fonction : Pilote du Pôle Compétition Arbitrage
Commission : Sportive et Réglementaire

Règlement : COMPETITIONS (Séniors, jeunes, M&F)

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 11 – REGLES DE DEPARTAGE (...) 2. Le classement des clubs participants à des groupes différents est établi de la façon suivante : a. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.	ARTICLE 11 – REGLES DE DEPARTAGE (...) 2. Le classement des clubs participants à des groupes différents est établi de la façon suivante : a. Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre de matches effectivement joués par l'équipe dans le championnat concerné.

Nom : Sébastien CORNUAULT

Fonction : Conseiller Technique Départemental

Règlements : CHALLENGE U12M, CHALLENGE ESPOIR « CREDIT AGRICOLE » U13M, FESTIVAL U13M ET U13F « PITCH »

Temps de jeu passé de 60 à 70 minutes sur les catégories U12M, U13M

Exemple :

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE (...) <u>5.2 Organisation des tours</u> 1. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation. I. Phase de groupes La Commission établit le nombre de groupes en fonction du nombre d'engagements et du calendrier de la compétition sur une ou plus journées. Elle précise chaque saison le nombre d'équipes qualifiées entre chaque phase. a) Plusieurs rencontres sont organisées dans des temps définis par la Commission d'Organisation mais ne pouvant excéder 60 minutes en temps de jeu cumulé.	ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE (...) <u>5.2 Organisation des tours</u> 1. Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission d'Organisation. I. Phase de groupes La Commission établit le nombre de groupes en fonction du nombre d'engagements et du calendrier de la compétition sur une ou plus journées. Elle précise chaque saison le nombre d'équipes qualifiées entre chaque phase. a) Plusieurs rencontres sont organisées dans des temps définis par la Commission d'Organisation mais ne pouvant excéder 60 70 minutes en temps de jeu cumulé.

Noms : Sébastien DURET, Jean-Luc BRIAND
Fonction : Directeur Général, Président Commission Pré-Compétitions U13M / U13F

Règlements : CHALLENGE ESPOIR « CREDIT AGRICOLE » U13M

Niveau 2 (réservé équipes engagées en D4/D5), niveau 1 (D2 et D3).

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS 1. Le Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 est ouvert aux clubs libres affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours. 2. Chaque club pourra engager toutes ses équipes participant aux Critériums U13 Masculins du DFLA ou de la LFPL. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. 3. Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club. 4. Les équipes éliminées en Festival Foot U13 Pitch intègrent automatiquement le Challenge Espoir Crédit Agricole.	ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS 1. Le Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 est ouvert aux clubs libres affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours. 2. Le Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 comporte deux niveaux. Chaque club pourra engager toutes ses équipes participant aux Critériums U13 Masculins du DFLA ou de la LFPL dans les niveaux suivants : - Niveau 1 : D2 et D3 - Niveau 2 : D4 et D5 L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique à l'issue de la première phase et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. 3. Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club. 4. Les équipes éliminées en Festival Foot U13 Pitch intègrent automatiquement le Challenge Espoir Crédit Agricole.

Noms : Sébastien CORNUAULT, Jean-Luc BRIAND
Fonction : Conseiller Technique Départemental, Président Commission Pré-Compétitions U13M / U13F

Règlements : FESTIVAL U13M « PITCH

Engagements, système de l'épreuve

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS 1. Le Festival Foot U13 Pitch est ouvert aux clubs libres affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours. 2. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe participant aux Critériums U13 Féminins du DFLA ou de la LFPL. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. Les autres équipes du club devront s'engager en Challenge Espoir Crédit Agricole - Niveau 1 3. Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club.	ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS 1. Le Festival Foot U13 Pitch est ouvert aux clubs libres affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours. 2. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe participant aux Critériums U13 Féminins du DFLA ou de la LFPL. L'équipe engagée entrera en compétition en fonction de son niveau hiérarchique et des nécessités liées au déroulement de l'épreuve. Les autres équipes du club devront s'engager en Challenge Espoir Crédit Agricole –Niveau-1 ou en Challenge U12 3. Les engagements se font via Footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé par le Comité de Direction du DFLA sera porté au débit du compte du club. 4. Seules les équipes engagées en U13 R1, U13 Elite et U13 D1, au début de la saison, peuvent s'inscrire

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

5.1 Système de l'épreuve

1. Cette épreuve a priorité sur toutes les rencontres U13 masculins, à l'exclusion des compétitions nationales ou régionales.
2. En principe, le Festival Foot U13 se dispute dans les conditions suivantes :
 - a) Plusieurs tours sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation.
La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.
 - b) Une phase finale départementale à 16 équipes étant précisé que le nombre d'équipes participantes d'un même club est limité à 2 équipes.
 - c) Une phase finale régionale
 - d) Une phase finale nationale

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

5.1 Système de l'épreuve

1. Cette épreuve a priorité sur toutes les rencontres U13 masculins, à l'exclusion des compétitions nationales ou régionales.
2. En principe, le Festival Foot U13 se dispute dans les conditions suivantes :
 - a) Plusieurs tours sous forme de groupes suivant les modalités précisées chaque saison par la Commission d'Organisation.
La Composition des groupes est du seul ressort de la Commission d'Organisation. Ces décisions sont insusceptibles d'appel.
 - b) Une phase finale départementale à 16 équipes étant précisé que le nombre d'équipes participantes d'un même club est limité à 2 équipes
1 équipe
 - c) Une phase finale régionale
 - d) Une phase finale nationale

Noms : Sébastien CORNUAULT, Jean-Luc BRIAND

Fonction : Conseiller Technique Départemental, Président Commission Pré-Compétitions U13M / U13F

Règlements : CRITERIUM U12M-U13M

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CRITERIUMS	ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CRITERIUMS
Le critérium U13 Elite est uniquement ouvert aux équipes premières U13. Les clubs engageant des équipes U13 Elite doivent : - Être labellisé Jeunes dans la saison en cours ou s'être inscrit dans le processus de labellisation Jeunes (réalisation de l'autodiagnostic avant la dernière journée de la 1^{re} phase) puis avoir candidaté à la Labellisation au plus tard à la date fixée chaque saison par la Ligue des Pays de la Loire (pour les phases 2 et 3), - Avoir, pour la saison 2025/2026, un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, attesté à minima du Certificat Fédéral Initiateur U10-U13 ou en cours sur la saison, - Avoir, pour la saison 2026/2027, un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, attesté à minima du Certificat Fédéral Initiateur U10-U13 au début de la saison, - Avoir, pour la saison 2028/2029, un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, certifié du Diplôme Fédéral Coach Jeunes à minima (ou en cours de certification sur l'année N) - Avoir au moins une autre équipe inscrite en critérium U12-U13 et participant jusqu'au terme de la saison sportive.	Le critérium U13 Elite est uniquement ouvert aux équipes premières U13. Les clubs engageant des équipes U13 Elite doivent : - Être labellisé Jeunes dans la saison en cours ou s'être inscrit dans le processus de labellisation Jeunes (réalisation de l'autodiagnostic avant la dernière journée de la 1^{re} phase) puis avoir candidaté à la Labellisation la démarche de « Projet Club » au plus tard à la date fixée chaque saison par la Ligue des Pays de la Loire (pour les phases 2 et 3), - Avoir, pour la saison 2025/2026, un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, attesté à minima du Certificat Fédéral Initiateur U10-U13 ou en cours sur la saison, - Avoir, pour la saison 2026/2027, un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, attesté à minima du Certificat Fédéral Initiateur U10-U13, ou être en cours de formation Diplôme fédéral Coach Jeunes, ou Brevet de Moniteur de Football, au début de la saison, - Avoir, pour la saison 2028/2029, un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, certifié du Diplôme Fédéral Coach Jeunes à minima (ou en cours de certification sur l'année N) - Avoir au moins une autre équipe inscrite en critérium U12-U13 et participant jusqu'au terme de la saison sportive.

Règlements : *CRITERIUM U12M-U13M* et *CRITERIUMS U13F*

Exemple :	
Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 14 – PROTOCOLE ET DURÉE DES RENCONTRES	ARTICLE 14 – PROTOCOLE ET DURÉE DES RENCONTRES
Chaque rencontre fait l'objet d'un protocole d'avant-match et d'après-match.	Chaque rencontre fait l'objet d'un protocole d'avant-match et d'après-match.
A. ELITE ET CRITERIUM U13	A. ELITE ET CRITERIUM U13
Un match dure 60 minutes, deux périodes de 30 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement de joueur-assistant sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 15 ^{ème} minute.	Un match dure 60 70 minutes, deux périodes de 30 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement de joueur-assistant sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 45 ^{ème} 18 ^{ème} minute.
B. ELITE ET CRITERIUM U12	B. ELITE ET CRITERIUM U12
Un match dure 60 minutes, deux périodes de 30 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement de joueur-assistant sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 15 ^{ème} minute.	Un match dure 60 70 minutes, deux périodes de 30 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement de joueur-assistant sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 45 ^{ème} 18 ^{ème} minute.
(...)	(...)
ARTICLE 24 - ARBITRE ET ARBITRES ASSISTANTS	ARTICLE 24 - ARBITRE ET ARBITRES ASSISTANTS
I - DESIGNATIONS	I - DESIGNATIONS
1. Pour l'ensemble des critères, les arbitres et arbitres assistants sont éventuellement désignés par la Commission de l'Arbitrage du Centre de Gestion.	1. Pour l'ensemble des critères, les arbitres et arbitres assistants sont éventuellement désignés par la Commission de l'Arbitrage du Centre de Gestion.
2. Pour les critères U12 et U13, les fonctions de joueur-assistants seront assurées par les jeunes dans le cadre des dispositions fédérales (cf. circulaire et Annexe 3 du présent règlement) : - Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la saison. - Période maximale de 15 minutes pour joueur (18 minutes en foot à 11).	2. Pour les critères U12 et U13, les fonctions de joueur-assistants seront assurées par les jeunes dans le cadre des dispositions fédérales (cf. circulaire et Annexe 3 du présent règlement) : - Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la saison. - Période maximale de 45 18 minutes par joueur (18 minutes en foot à 11).

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
ARTICLE 3 - JOUEURS I. POUR LES PLATEAUX U11M à 8 Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but et jusqu'à 4 remplaçants maximum. Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Une équipe ne peut présenter moins de 7 joueurs. Il est recommandé que chaque joueur démarre une période. Une équipe U11 est composée de joueurs U11 et U10 licenciés dans la saison en cours et peut comporter au maximum 3 joueurs U9. Dans le cadre de la mixité, les joueuses U11F et U10F sont autorisées sans restriction. Les joueuses U12F sont autorisées à participer en mixité conformément à l'article 155 des Règlements Généraux du District de Football de Loire-Atlantique. II. POUR LES PLATEAUX U11F à 8 Une équipe se compose de 8 joueuses dont une gardienne de but et jusqu'à 4 remplaçantes maximum. Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Une équipe ne peut présenter moins de 7 joueuses. Il est recommandé que chaque joueuse démarre une période. Une équipe U11F est composée de joueuses U11F et U10F licenciées dans la saison en cours et peut comporter au maximum 3 joueuses U9F. Les joueuses U12F ne sont pas autorisées à participer en plateau exclusivement féminin.	ARTICLE 3 - JOUEURS I. POUR LES PLATEAUX U11M à 8 Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but et jusqu'à 4 remplaçants maximum. Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Une équipe ne peut présenter moins de 7 joueurs. Il est recommandé que chaque joueur démarre une période. Une équipe U11 est composée de joueurs U11 et U10 licenciés dans la saison en cours et peut comporter au maximum 3 joueurs U9. Dans le cadre de la mixité, les joueuses U11F et U10F sont autorisées sans restriction. Les joueuses U12F sont autorisées à participer en mixité conformément à l'article 155 des Règlements Généraux du District de Football de Loire-Atlantique. II. POUR LES PLATEAUX U11F à 8 Une équipe se compose de 8 joueuses dont une gardienne de but et jusqu'à 4 remplaçantes maximum. Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Une équipe ne peut présenter moins de 7 joueuses. Il est recommandé que chaque joueuse démarre une période. Une équipe U11F est composée de joueuses U11F et U10F licenciées dans la saison en cours et peut comporter au maximum 3 joueuses U9F. Les joueuses U12F ne sont pas autorisées à participer en plateau exclusivement féminin.

III. POUR LES PLATEAUX U11F à 5

Une équipe se compose de 5 joueuses et jusqu'à 2 remplaçantes maximum.
Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre.

Une équipe ne peut présenter moins de 4 joueuses. Il est recommandé que chaque joueuse démarre une période.

Une équipe U11F est composée de joueuses U11F et U10F licenciées dans la saison en cours et peut comporter au maximum 2 joueuses U9F.

Les joueuses U12F ne sont pas autorisées à participer en plateau exclusivement féminin.

(...)

ARTICLE 4 - DURÉE DES RENCONTRES

Chaque plateau a une durée de 50 minutes divisée en 2 périodes de 25 minutes comprenant une mi-temps de 10 minutes.

En football à 5, chaque plateau a une durée maximale de 50 minutes réparties en différentes rencontres en fonction du nombre d'équipes inscrites et présentes.

Il est recommandé que le temps de jeu par joueur soit au minimum de 50% et tende vers 75%.

II. POUR LES PLATEAUX U11F à 5

Une équipe se compose de 5 joueuses et jusqu'à 2 remplaçantes maximum.

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre.

Une équipe ne peut présenter moins de 4 joueuses. Il est recommandé que chaque joueuse démarre une période.

Une équipe U11F est composée de joueuses U11F et U10F licenciées dans la saison en cours et peut comporter au maximum 2 joueuses U9F.

Les joueuses U12F ne sont pas autorisées à participer en plateau exclusivement féminin.

(...)

ARTICLE 4 - DURÉE DES RENCONTRES

Chaque plateau a une durée de 50 60 minutes divisée en 2 périodes de 25 30 minutes comprenant une mi-temps de 10 minutes.

En football à 5, chaque plateau a une durée maximale de 50 60 minutes réparties en différentes rencontres en fonction du nombre d'équipes inscrites et présentes.

Il est recommandé que le temps de jeu par joueur soit au minimum de 50% et tende vers 75%.

Nom : Sébastien CORNUAULT,
Fonction : Conseiller Technique Départemental,

Règlements : U11F ET U13F FOOT A 5

ARTICLE 6 - ARBITRAGE	ARTICLE 6 - ARBITRAGE
Les rencontres sont arbitrées prioritairement par des joueurs ou joueuses U15 à U17 du club. Il ne peut y avoir d'arbitres assistants adultes, l'arbitrage à la touche doit être effectué par les joueuses.	Les rencontres sont arbitrées prioritairement par des joueurs ou joueuses U15 à U17 du club. Il ne peut y avoir d'arbitres assistants adultes, l'arbitrage à la touche doit être effectué par les joueuses. A défaut, il n'y a pas d'arbitrage à la touche.

Nom : Sébastien CORNUAULT,
 Fonction : Conseiller Technique Départemental,
 Règlements : *LOIS DU JEU U12-U13 FOOT A 8*

<u>Loi 7 – Durée des matchs</u>		<u>Loi 7 – Durée des matchs</u>	
Temps de jeu maximum autorisé :		Temps de jeu maximum autorisé :	
Plateau/match simple Amplitude (2h00-2h30)	1/2 journée Amplitude (3h00-4h00)	Plateau/match simple Amplitude (2h00-2h30)	1/2 journée Amplitude (3h00-4h00)
60 minutes	72 minutes	60 70 minutes	72 84 minutes
	90 minutes		90 105 minutes

Règlements : *LOIS DU JEU U10-U11 FOOT A 8*

<u>Loi 11 – Hors-jeu</u>		<u>Loi 11 – Hors-jeu</u>	
- Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueur adverse. - La zone de hors-jeu en U10/U11 est signalée uniquement entre la ligne des 13 mètres et la ligne de sortie de but, sur toute la largeur du terrain.		- Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueur adverse. - La zone de hors-jeu en U10/U11 est signalée uniquement entre la ligne des 13 mètres médiane et la ligne de sortie de but, sur toute la largeur du terrain.	
Rappel : - Le hors-jeu est jugé au départ du ballon et signalé à l'arrivée du ballon. - Le receveur doit faire action de jeu. - Pas de hors-jeu sur une touche. - Pas de hors-jeu sur une sortie de but.		Rappel : - Le hors-jeu est jugé au départ du ballon et signalé à l'arrivée du ballon. - Le receveur doit faire action de jeu. - Pas de hors-jeu sur une touche. - Pas de hors-jeu sur une sortie de but.	

Nom : Sébastien CORNUAULT,
Fonction : Conseiller Technique Départemental,
Règlements : LOIS DU JEU U13M-U13F FOOT A 5

ARTICLE 13 - COUP DE PIED DE RÉPARATION	ARTICLE 13 - COUP DE PIED DE RÉPARATION
Le coup de pied de réparation est effectué à 6 mètres sur le point identifié le long de la ligne de la surface de réparation. Le joueur exécutant le coup de pied de réparation est autorisé à faire un seul pas d'élan. Tous les joueurs doivent se positionner à une distance de 5 mètres du point de penalty, en se tenant derrière celui-ci et en restant à l'intérieur des limites du terrain. Au moment du tir, le gardien doit avoir au moins un pied sur sa ligne de but. Sinon le coup de pied de réparation est à retirer.	Le coup de pied de réparation est effectué à 6 mètres sur le point identifié le long de la ligne de la surface de réparation. Le joueur exécutant le coup de pied de réparation est autorisé à faire un seul pas d'élan. Tous les joueurs doivent se positionner à une distance de 5 mètres du point de penalty, en se tenant derrière celui-ci et en restant à l'intérieur des limites du terrain. Au moment du tir, le gardien doit avoir au moins un pied sur sa ligne de but. Sinon le coup de pied de réparation est à retirer. Le coup de pied de réparation s'effectue sous forme de « shoot out » en 1 contre 1 entre un attaquant et le gardien. L'attaquant s'élance du milieu du terrain pour marquer. Le joueur dispose de 5 secondes pour réaliser un tir unique à l'extérieur de la surface de réparation. Il est interdit au gardien de sortir de sa surface. Tous les joueurs ont le droit de tirer, dont le gardien. Si le ballon ne rentre pas dans le but, touche la palissade, un poteau, la barre transversale ou le filet, l'action prend fin et le ballon est rendu au gardien. La relance du gardien de but s'effectue à la main ou au pied sur ballon posé au sol, dans la limite de 5 secondes.

ARTICLE 14 - DÉPARTAGE DES EQUIPES

En cas de d'égalité, une séance de tirs au but en « mort subite » sera effectuée pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

L'ensemble des joueurs présents sur le terrain à la fin du match a le droit de participer aux tirs au but. Même un joueur qui n'a pas fini sa période d'exclusion temporaire à la fin du match a le droit de participer aux tirs au but s'il n'a pas encore purgé sa période d'exclusion à la fin du match.

Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses 6 adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. A l'exception du cas présenté ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.

Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité.

Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté un tir chacune, la séance se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

ARTICLE 14 - DÉPARTAGE DES EQUIPES - SÉANCE DE TIRS AU BUT EN SHOOT OUT (MORT SUBITE)

En cas de d'égalité, une séance de tirs au but en « mort subite » sera effectuée pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

L'ensemble des joueurs présents sur le terrain à la fin du match a le droit de participer aux tirs au but. Même un joueur qui n'a pas fini sa période d'exclusion temporaire à la fin du match a le droit de participer aux tirs au but s'il n'a pas encore purgé sa période d'exclusion à la fin du match.

Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses 6 adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. A l'exception du cas présenté ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.

Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité.

Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté un tir chacune, la séance se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

En cas d'égalité, lors des phases à élimination directe, une séance de tirs au but en « mort subite » sera réalisée pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

Tous les joueurs présents sur le terrain à la fin de la rencontre ont le droit de participer aux tirs au but. Même un joueur qui est sous le coup d'une exclusion temporaire peut participer s'il n'a pas encore purgé sa période d'exclusion à la fin du match, dans ce cas l'équipe étant en supériorité n'a pas à réduire son nombre de joueurs, dans la mesure où il y aura le même nombre de participants.

Exemple : Une équipe évolue à cinq contre quatre, dont une exclusion temporaire, à la fin de la rencontre, le joueur étant exclu temporairement peut participer à la rencontre, les deux équipes s'affrontant à cinq contre cinq.

Si, à la fin du temps réglementaire ou pendant la séance de tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique à la suite d'une exclusion définitive dans l'équipe adverse, elle doit réduire volontairement son nombre de joueurs afin de rétablir l'égalité numérique entre les deux équipes. L'équipe concernée doit alors informer l'arbitre du nom et du numéro des joueurs retirés. Sauf indication contraire prévue par le règlement, les joueurs ainsi retirés ne sont pas autorisés à participer aux tirs au but.

Si, avant ou pendant la séance de tirs au but, le gardien de but ne peut plus continuer à jouer, il peut être remplacé par un joueur précédemment retiré afin d'équilibrer le nombre de joueurs entre les équipes.

Si les deux équipes sont à égalité après avoir effectué un tir chacune, la séance de tirs au but se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

Date	Objet		Horaire	Lieu
Jeudi 23/07/2026	Comité de Direction (dont validation groupes Seniors Masc D1, D2, D3)			District/Distanciel
Jeudi 20/08/2026	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Vendredi 28/08/2026	Réunion de rentrée des clubs		19h00	District - Salle C. Simonet
Samedi 29/08/2026	Réunion de rentrée des clubs		9h30	District - Salle C. Simonet
Mardi 01/09/2026	Bureau (dont validation groupes Seniors Masc D4, D5)		18h30	District/Distanciel
Jeudi 03/09/2026	Réunion de rentrée du football d'animation (2 sessions : 14h00, 19h00)			District - Salle C. Simonet
Jeudi 03/09/2026	Réunion de rentrée des vétérans		18h30	Mauves sur Loire
Jeudi 17/09/2026	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier
Samedi 26/09/2026	Réunions Nouveaux Présidents, Secrétaires et Trésoriers de club		9h00	District - Salle C. Simonet
Jeudi 01/10/2026	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Samedi 03/10/2026	Séminaire Présidents Commissions + Comité		9h00	District - Salle C. Simonet
Vendredi 09/10/2026	Assemblée Générale du District		19h00	La Chapelle sur Erdre - Capellia
Jeudi 22/10/2026	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier
Jeudi 05/11/2026	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Samedi 07/11/2026	Assemblée Générale de la LFPL		09h00	Carquefou - La Fleuriaye
Jeudi 03/12/2026	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier
Jeudi 17/12/2026	Bureau		14h30	District - Espace des Elus
Jeudi 17/12/2026	Arbre de Noël		17h30	District - Espace J. Olivier
Jeudi 07/01/2027	Bureau		18h30	District/Distanciel
Jeudi 14/01/2027	Comité de Direction (vœux + galette des rois)		18h30	District - Salle R. Bouvier
Jeudi 04/02/2027	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Jeudi 25/02/2027	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier
Jeudi 11/03/2027	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Jeudi 08/04/2027	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier
Jeudi 29/04/2027	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Jeudi 20/05/2027	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier
Jeudi 03/06/2027	Bureau		18h30	District - Espace des Elus
Vendredi 11/06/2027	Soirée des Salariés et Bénévoles du District		18h30	District
Jeudi 17/06/2027	Soirée des Etoiles		18h30	Lieu à définir
Jeudi 24/06/2027	Comité de Direction		18h30	District - Salle R. Bouvier

+ Réunions de Secteurs (Novembre à mi-Décembre 2026)

+ En option : Réunion Dirigeants/Educateurs/Arbitres Clubs D1 et/ou D2 (Novembre ou Décembre 2026)